ICANN79 | Forum de la communauté – Séance conjointe : ALAC et SSAC
Dimanche 3 mars 2024 – 1h15 à 2h30 SJU

MICHELLE DESMYTER : *Please be seated everyone. This session will now begin. Please start the recording. Hello, and welcome to the joint session for the ALAC and SSAC. My name is Michelle DeSmyter, and I am a participation manager for this session. Please note that this session is being recorded and is governed by the ICANN Expected Standards of Behavior. During the session, questions or comments will only be read aloud if submitted within the Q&A pod. If you would like to speak during this session, please raise your hand in Zoom. When called upon, virtual participants will be given permission to unmute in Zoom. On-site participants will use a physical microphone to speak.*

L'interprétation pour cette séance est en français, en anglais et en espagnol. Citez votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si elle est autre que l'anglais. Parlez à un rythme raisonnable. Et maintenant, je vais passer la parole à Jonathan Zuck, qui est le président de l'ALAC. Merci.

JONATHAN ZUCK : Jonathan Zuck, président de l'ALAC. Bienvenue à SSAC. Vous savez que vous êtes maintenant – vous êtes notre SO préféré, et on ne dit ça à aucun autre groupe, n'est-ce pas ?

Donc, nous allons parler aujourd'hui du travail que vous avez en cours. Et bien sûr, nous allons parler aujourd'hui des choses que -- des manières avec lesquelles nous pourrions peut-être participer pour que votre travail ait un peu plus de visibilité. Donc bienvenue donc à cette réunion. Merci.

RAM MOHAN : Merci Jonathan. Nouveau président, si vous le voulez bien. Je voulais juste profiter pour passer -- faire un tour de table pour voir si les membres SSAC pourraient se présenter peut-être et peut-être nous donner une idée du rôle qu'ils ont au sein du SSAC.

Je travaille aussi dans un registre. Alors, allez-y. Présentez-vous.

JAAP AKKERHUIS : Je suis monsieur [Akkrash]. Je suis membre de SSAC et j'ai aussi un poste où je travaille encore. Voilà.

MERIKE KAEO : Je suis aussi membre de SSAC. Je travaille dans la sécurité pour une entreprise.

GREG AARON : Greg Aaron, membre SSAC.

SHAH ZAHIDUR RAHMAN : Monsieur Shah, membre d'ALAC.

JEFF BEDSER : Jeff Bedser, équipe de leadership de SSAC. Et j'ai une entreprise qui travaille sur l'utilisation malveillante du DNS.

PETER THOMASSEN : Oui, moi je suis coprésident du groupe de travail avec Steve Crocker. Donc je travaille dans un groupe de travail de recherche. Je fais partie du comité. Et je travaille pour une SSE, une entreprise allemande.

WARREN KUMARI : Warren Kumari, je suis aussi membre SSAC.

BARRY LEIBA : Je fais donc partie d'un nouveau comité de leadership de SSAC et dans la vie je travaille sur les standards de l'Internet.

STEVE CROCKER : Je suis Steve Crocker, membre SSAC.

JONATHAN ZUCK : Je suis Jonathan Zuck, président de l'ALAC. Et dans la vie, ben, je suis directeur de cinéma.

MATTHIAS HUDOBNIK : Je suis la nouvelle liaison. Je suis membre SSAC.

[L'interprète s'excuse, mais elle a du mal à entendre le participant.]

TARA WHALEN : Oui, je suis Mme Whalen. Je suis vice-présidente SSAC.

ROD RASMUSSEN : Rod Rasmussen, ancien président SSAC et maintenant, eh bien, je mange du pop-corn.

GAUTAM AKIWATE : Gautam Akiwate au micro, membre SSAC. Je suis un chercheur à Stanford. Je travaille aussi pour une partie tierce dont je suis coprésident.

JONATHAN ZUCK : Russ, vous voulez vous présenter ?

RUSS MUNDY : Russ Mundy, membre SSAC ; liaison SSAC au RSSAC. Moi, dans la vie, je suis chercheur.

RAM MOHAN : Benedict, vous voulez dire bonjour ?

BENEDICT ADDIS : Je suis à côté. Je suis membre SSAC et je suis membre du bureau d'enregistrement [at last ressort].

RAM MOHAN : Je pense que c'est bon. Andrei. Il nous reste Andrei.

ANDREI KOLESNIKOV : Andrei Kolesnikov, membre SSAC. Ex-liaison ALAC. Je fais beaucoup de musique en ce moment. Je suis aussi -- je suis quelqu'un qui est intéressé par l'Internet des objets.

RAM MOHAN : Une des choses, Jonathan, qui a eu lieu il y a peu, en janvier, l'ICANN a organisé une réunion entre les présidents et les vice-présidents SO/AC. Pour moi, c'était un des premiers forums de ce style. J'y ai participé. Et durant les pauses déjeuner, Jonathan et son vice-président étaient là. Et nous avons discuté un peu de choses.

Tout d'abord, nous avons vu qu'il y avait beaucoup de synergies entre le travail fait par le SSAC et les rapports qui ont été publiés, surtout ceux qui sont axés sur les utilisateurs finaux. Et donc, donc, cela concerne At-Large, ses régions et ses membres.

Une question posée par Jonathan était celle-ci : y a-t-il d'autres choses que nous pouvons faire en collaboration pour accélérer et amplifier le travail du SSAC, le travail qu'a fait le SSAC, pour amplifier le travail qu'a fait le SSAC ? Donc, nous en avons reparlé.

Nous en sommes arrivés avec cette idée. Nous nous sommes dits, il y a des choses que l'on pourrait faire qui pourraient tirer profit du travail déjà fait par le SSAC. Donc du point de vue du SSAC, nous pourrions peut-être fournir des informations, des renseignements à At-Large – ALAC -- pour que justement l'At-Large les présente ou les utilise.

Notre état des lieux maintenant nous permet de voir que les exigences que nous avons mises en œuvre et les manières de nous voulons faire les choses, eh bien, ont évolué, afin que l'on puisse travailler ensemble. Et nous savons maintenant ce qui fonctionne bien.

Mais sans aucun doute, lorsqu'il s'agit de fournir des documents, des bases, des contenus qui vous permettraient de faire votre travail, d'accomplir vos buts et d'informer vos membres, votre audience, sachez que nous serons heureux de vous lez fournir. Et nous sommes -- nous serons ravis de pouvoir vous aider dans ce sens.

Voilà donc un préambule de tout cela.

Nous parlions aussi, en janvier – en fait, tout le monde parlait de la sécurité, de la cybersécurité, etc. Mais ici, il y a une mission beaucoup plus spécifique, une focalisation beaucoup plus spécifique. Il y a des choses qui nous intéressent, des choses que l'on connaît. Mais parfois, on n'a pas toutes les informations. Et donc, le travail du SSAC, c'est de s'engager avec vous et même de donner des conseils aux communautés que nous servons. Voilà.

Donc, notre objectif est de potentiellement rassembler toutes les informations, les documents, les matériels que nous avons, donc de vous les faire passer, de collaborer sur cela et de vous aider à les faire passer, à les partager.

On a parlé avec les membres SSAC hier de la communication entre les groupes. On peut passer à la prochaine diapo, s'il vous plaît.

Donc il y a des exigences sur lesquelles nous devons continuer à travailler au sein du SSAC et aussi à vos côtés. Mais à un haut niveau, nous devons travailler ensemble pour vous aider à résoudre la question du partage de matériel, d'information, pour pouvoir conserver cette sécurité du DNS.

Y a-t-il d'autres membres SSAC qui aimeraient parler sur cette thématique dans cette salle ?

JONATHAN ZUCK : Oui, merci, Ram. Nous avons vraiment eu une conversation très positive en janvier à Washington. Et nous essayons de créer un partage à l'At-Large. Nous avons vraiment beaucoup de demandes. Nous avons beaucoup de membres dans les régions différentes. Donc nous avons vraiment beaucoup de personnes sur lesquelles nous pouvons compter. Nous avons des ALS qui ont leurs propres membres. Donc nous avons un bassin de membres avec beaucoup de potentiel. Nous voulons pouvoir utiliser ce potentiel au mieux.

Et on en a parlé tout à l'heure. Peut-être qu'on pourrait travailler un peu plus sur les interactions, sur les rétroactions, et que l'on pourrait parler d'une dissémination plus importante de documents, d'information. Lorsqu'il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS et de la cybersécurité, eh bien, ce sont deux thématiques sur lesquelles SSAC et At-Large essaient de communiquer un peu plus sur ce sujet avec l'ICANN, avec l'organisation, pour pouvoir aider dans la promotion des informations vers les utilisateurs finaux. Nous voulons vraiment essayer

de promouvoir ce partage d'informations, d'éducation, vis-à-vis de l'utilisateur final.

Peut-être l'idée est de travailler avec vous pour développer des matériels des documents, et de le faire d'une manière avec laquelle les utilisateurs finaux pourraient le comprendre. Donc peut-être on pourrait faire quelque chose comme ce que l'on a fait pour la journée de l'acceptation universelle ; des informations qui vont jusqu'aux ALS pour que le message se propage. Donc on parle d'une audience primaire, secondaire.

Notre groupe est composé de gens qui sont quand même experts en technologie, d'utilisateurs qui sont intelligents. Mais leur audience a besoin d'information. Donc ce serait peut-être bon de mobiliser tout le monde pour envoyer des messages et faire passer des informations à d'autres organisations. C'est un petit peu comme les compagnies pharmaceutiques qui disent « demandez à votre docteur ». Donc il faut -- en fait, les gens demandent des informations à leur docteur de médicaments qu'ils ne connaissaient pas. Eh bien, c'est la même chose. Si on dit aux utilisateurs finaux, demandez à votre patron dans votre secteur pour telle ou telle information.

Donc en fait, en général, c'est ce qu'on essaie de faire. Si on fait les choses bien, on pourra mettre en œuvre un processus pour pouvoir bien partager, bien communiquer. Nous travaillons là-dessus. Je pense que tout d'abord, nous devons faire quelque chose sur l'hameçonnage, sur la cybersécurité. On parle de phishing, d'hameçonnage, on parle de poisson aujourd'hui alors qu'on est vendredi. Enfin, on a parlé de ça

vendredi, alors que c'est la Pâque ; il ne faut pas parler de poissons si ce n'est pas vendredi avec les catholiques.

Donc voilà, il faut qu'on puisse rassembler toutes ces informations et simplifier les choses pour la communauté des utilisateurs finaux. Donc il faut identifier les -- si vous pouvez identifier les messages qui pourraient être partagés aux utilisateurs finaux ou qui pourraient être partagés par les utilisateurs finaux, donc voilà, peut-être qu'on pourrait rajouter ces données au système que, nous, nous essayons de développer et aux nouvelles campagnes que nous allons commencer à faire.

Nous travaillons sur le matériel diffusé. Lorsque ce sera prêt, nous pourrons y revenir. Et l'autre point d'action est de ne pas oublier certaines -- tout cela.

RAM MOHAN : Merci Jonathan. C'est très utile. Nous serons ravis de vous aider bien sûr. Nous avons du matériel et, dans certains cas, finalement, on peut avoir du matériel. Mais c'est surtout important d'avoir accès à des experts qui peuvent vous fournir des conseils, vous dire « à mon avis, c'est peut-être mieux de le faire comme si que comme ça ». Donc ce type de conseil peut être utile. Donc que nous serons ravis de vous aider et de collaborer.

JONATHAN ZUCK : Oui, peut-être, il y a aussi des ressources que l'on pourrait partager. Par exemple, des ressources de Steve Crocker, qui expliquent ce qu'est le DNS et ce type de choses.

STEVE CROCKER : Eh bien, peut-être que vous pourrez aussi m'expliquer comment ça fonctionne.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est comme ça qu'on apprend ; quand on est capable d'enseigner, on apprend.

RAM MOHAN : Je crois qu'on a déjà terminé donc cette partie. Nous allons passer au point suivant, à savoir les nécessités urgentes. Steve, vous avez la parole.

STEVE CROCKER : Parfait. Alors ces demandes urgentes de divulgation de données d'enregistrement, voyons un petit peu.

Voyons. Quand on parle de travaux accélérés, la phase 1, les exigences, les détails qui étaient restés pour les phases suivantes, combien de jours seraient nécessaire pour répondre à ces demandes urgentes -- prochaine diapositive -- alors la séquence…

La séquence d'événements pour notre groupe de travail.

Le GAC a demandé que dans la phase 1, on puisse inclure donc ces besoins urgents, que l'on appelle spec. Et on a créé une équipe de révision. Je n'ai pas travaillé à la première partie de ce travail, mais j'étais dans l'équipe de révision.

Donc nous avons passé plusieurs jours à travailler sur ces questions. Et je regardais un petit peu tout cela et je me demandais de quoi est-ce qu'on va parler. Alors on peut dire que toute cette idée a été abordée. Et je reviens toujours à RSSAC, au rapport du RSSAC. Et donc, voilà donc ce que nous utilisons lorsque nous parlons de demandes urgentes comme terminologie.

Donc, les demandes urgentes pour les divulgations qui sont vraiment légales, qui s'appliquent aux questions qui sont urgentes, qui impliquent un danger, qui sont une question d'infrastructure ou une question liée aux enfants. Et c'est quelque chose -- un problème auquel il faut répondre tout de suite. Il faut tout laisser tomber et s'occuper de ce problème tout de suite. Donc temps de réponse, c'est urgent. C'est un temps de réponse à mesurer en minutes, et dans le pire des cas en heures, puisqu'il s'agit ici d'infrastructures clés qui sont en danger ou de systèmes -- cyber systèmes qui sont vitaux et qui risquent de tomber en panne, d'être détruits ou autre. Donc ce sont des problèmes qui impliquent, par exemple, d'aller réveiller le président de la République.

Bon alors, au niveau de la mise en œuvre d'un système de ce type qui va fournir la possibilité d'identifier, de soumettre et de répondre aux questions urgentes de ce type, alors, je dirais que la première chose, c'est que ça ne va pas être simple ni facile d'organiser ce type de ressources. Il y a beaucoup de structures qui entrent en jeu.

Alors voilà, on a documenté cela. Et quelques études qui ont été faites, livres blancs et autres nous indiquent donc ces résultats.

Et puis, et comment le mettre en œuvre. Alors, comme je l'ai déjà dit ici, si la réponse c'est une question de minutes, il faut aussi savoir qui est responsable de quoi et qu'il y ait plusieurs personnes et un système qui puisse être utilisé en cas de difficultés ; dans le cas du premier système, avoir un deuxième système de secours. Et voilà. C'est ce que je mets ici du côté de ce que l'on attend en ce qui concerne ces éléments.

Et du côté ou dans la colonne de ce que nous avons, voilà ce qui a été proposé. Alors, nous n'avons pas de documentation. Pas de documentation. Il n'y avait pas de procédure de soumission séparée. Pas de SLA sur le temps de soumission. Pas de contrôle sur la soumission. Et il y avait un effort concernant la conformité qui pouvait être mesurée en nombre de jours. Donc on savait que si on n'avait pas répondu en temps voulu, on risquait de connaître de graves difficultés. Donc voilà. Savoir que si on répond deux jours plus tard, il y a des choses graves qui peuvent arriver.

Donc la réponse ici c'est : ça ne va pas. Ça ne marche pas. On ne peut pas avoir cette discussion. Si nous voulons une définition de ce type de choses, nous devons recommencer à zéro.

Donc, cela nous donne une liste de choses à faire, des documents dont nous avons besoin, la conception et la mise en œuvre de la procédure de soumission avec tout ce qui concerne les nécessités, les besoins, le type de redevabilité pour ceux qui vont soumettre ici des exigences, des demandes. Et de nouveau, conception et mise en œuvre, un processus

de réponses automatisées, de conception et de mise en œuvre. Si on doit employer des gens qui soient 24 heures sur 24 disponibles, le coût est beaucoup trop élevé. Donc on ne peut pas compter sur un soutien humain en permanence. Par conséquent, on a besoin d'un processus automatisé.

Voilà. Ce sont les conclusions auxquelles nous sommes arrivés au sein du groupe de SSAC et du rapport SSAC122 que nous avons présenté.

RAM MOHAN : Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci pour cette présentation, Steve. Et alors, on va vous demander qu'est-ce qui va venir par la suite.

STEVE CROCKER : Eh bien, la réponse c'est : ce n'est pas notre problème. En réalité, je dirais qu'il y a deux ou trois choses auxquelles on peut s'attendre. D'abord, revenir au tout début. Ce serait très utile d'avoir des documents, des statistiques, ce type de choses qui nous permettraient de savoir exactement quels sont les problèmes. Ensuite, ces discussions formelles nous permettent de savoir comment obtenir des informations concernant le problème. Ensuite, mieux comprendre qui est responsable de quoi.

Et donc nous avons demandé aux bureaux d'enregistrement quelles étaient les demandes qu'ils avaient faites et voir s'il y avait ici des

données qui pouvaient répondre à nos besoins ici, dans ce domaine, dans ce secteur, dans ce domaine. Première réflexion.

Deuxième réflexion, qui est un autre niveau. Comment est-ce qu'on parvient à avoir une bonne définition de ce dont nous avons besoin lorsque quelqu'un aurait dû dire -- quelqu'un d'autre que moi -- aurait dû demander de quoi on parle, comment on obtient cela, comment on travaille avec le GAC, avec le personnel de l'ICANN. Donc, il y a ici une bonne possibilité pour tout le monde de reconsidérer les processus qui existaient, qui les contrôlaient, et voir qu'est-ce qui fonctionne, qu'est-ce qui ne fonctionne pas. Voilà quelques idées.

RAM MOHAN : Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI : Merci. J'ai une question un petit peu semblable à celle de Sébastien. En fonction de la réponse de Steve à la question de Sébastien, je dirais oui, davantage de données. Oui, c'est une première chose. Mais quoi encore ?

STEVE CROCKER : Le Conseil a discuté de tout cela. Ces discussions ont eu lieu entre les RALO et autres. Et donc il faut -- on nous a demandé de retirer certaines choses. On nous a demandé d'avoir une définition plus spécifique de tout cela. C'est une manière de savoir un petit peu -- de mieux savoir quel est le problème et d'avoir une approche plus élaborée. Donc on en revient au début.

Il y a plusieurs possibilités. La première serait qu'on oublie tout ; la deuxième, on reprend tout au début sérieusement et on essaie d'obtenir des données, des définitions, de voir qu'est-ce qu'il faut aborder en premier. Donc ce sont des manières différentes de travailler. On peut continuer à avancer un petit peu et voir quand et comment on va appliquer une de ces approches.

RAM MOHAN : Amrita.

AMRITA CHOUDHURY : Ce sont des questions liées à la crise. Très souvent, les forces de l'ordre vont commencer à entrer en jeu si c'est une question de vie ou de mort. Faire tout cela avec l'ICANN, ce n'est peut-être pas suffisant. Donc des fois, pour atteindre l'organisme ou la personne concernée, des fois, on ne sait pas qui c'est. C'est compliqué. Donc je pense qu'il faut que ce soit simplifié. Mais est-ce qu'il y a une synergie entre les deux processus ? Parce que si ce sont vraiment des problèmes en temps réel, comme vous l'avez présenté ici, les allées et venues vont nous faire perdre beaucoup de temps.

STEVE CROCKER : Oui, ce sont des questions qui sont liées un peu les unes aux autres. Lorsque ce type de choses arrive, que se passe-t-il ?

Alors, les forces de l'ordre nous disent « on fait tout ce qu'on peut faire, on explore tous les canaux possibles, on ne se limite pas, on utilise tous les moyens formels, informels, etc. ».

Bien. Ensuite, un autre aspect de la question serait dans les discussions avec l'équipe de mise en œuvre -- de révision de la mise en œuvre. Nous avons parlé avec un représentant d'un bureau d'enregistrement qui nous a dit que -- les forces de l'ordre qui étaient aussi dans la salle nous ont dit « Nous, on n'est pas toujours contactés ». « On sait comment joindre certains d'entre vous, » nous ont-ils dit, « mais il n'y a rien de bien organisé dans ce sens ». Donc, il y a eu beaucoup de discussion pour savoir comment avoir un point d'accès formel pour les forces de l'ordre auprès d'un bureau d'enregistrement en cas d'abus, en cas—

Alors, pour chaque cas, on nous disait « Ah non, il y a des compétences différentes dans chaque cas, ici il faudrait demander à un procureur d'entrer en jeu ».

RAM MOHAN : Merci Steve. J'ai maintenant Claire. J'ai maintenant -- après j'ai Alan, après Hadia et après Merike. Merike ?

MERIKE KAEO : Bien. Oui. Une des choses que je voulais vous rappeler, c'est qu'on a ce qu'on appelle l'accord multilatéral entre plusieurs régions géographiques, qui peut prendre des mois à être mis en œuvre. Ça peut même prendre des années.

CLAIRE CRAIG : Claire Craig, ALAC. Tout cela est un peu confus. Je vous écoute. Et il y a des choses qui sont annoncées par une partie qui nous dit « voilà, c'est urgent ; c'est une demande urgente ». Alors, il y a là – on discute de

procédures. Et puis en résultat, on nous dit « Oui, il n'y a pas assez d'informations et on ne peut pas travailler là-dessus ». Non. On ne continue pas. C'est ce que vous êtes en train de dire.

STEVE CROCKER : Vous parlez du RDRS avec les exigences ? Oui, ça, c'est une chose subsidiaire par rapport à ce que je décrivais de ce qu'étaient les exigences générales du départ. Ensuite, le RDRS est arrivé. Et là, on nous a parlé de ces procédures qu'on a rajoutées. Donc c'est pour ça qu'on a eu les réponses dont vous parlez. Le Conseil disait « oui, on n'en est pas là en ce moment ». Donc on a changé ces demandes d'urgence pour des demandes rapides. Alors, on ne peut pas dire – c'était des demandes où il n'y avait pas d'objectif cité si vous voulez.

RAM MOHAN : Oui. C'est assez spécifique. Matthias doit prendre la parole.

MATTHIAS AKKERHUIS : Pour vérifier votre question, je peux vous dire qu'il y a un cadre de travail, par exemple, par rapport à la Convention de Budapest, par rapport à ce que vous avez mentionné. Les forces de l'ordre faisaient plus ou moins leur travail. Et puis il y avait aussi des définitions qui étaient ressorties de ce cadre de travail et de ce traité. Et ensuite, il y avait des normes qui en avaient résulté pour mettre en place des règlements pour les forces de l'ordre.

Alors, dans ce sens, les forces de l'ordre pouvaient obtenir des données qui étaient plutôt urgentes. Ça dépendait bien sûr de leur droit

procédural national. Et donc les définitions n'étaient pas claires. Mais après la Convention de Budapest, on en était arrivé à des définitions un peu plus précises.

RAM MOHAN : Je vais aller en ligne et prendre la question d'Olivier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Ram. Vous m'entendez bien ? Très bien.

Rapidement, nous avons discuté de cette question dans le passé.

[L'interprète n'entend plus Olivier. Et voilà, Olivier est revenu.]

Donc on a parlé de tout ça. Et on vit donc dans un monde qui est axé sur les litiges. Donc beaucoup – il n'y a pas beaucoup de parties qui vont vouloir s'engager sur tels ou tels contrats. Si on peut rassembler toutes ces pistes – enfin, toutes ces procédures, sans qu'il n'y ait forcément un contrat où quelqu'un est responsable pour quel que ce soit -- quelque chose que ce soit, quelque activité que ce soit, on va peut-être trouver des solutions. Mais si vous voulez mettre tout ça dans un contrat, je vois que -- je suis sûr que beaucoup d'organisons vont venir vers vous et ne vont pas être d'accord. Ça va être compliqué si vous en arrivez à [inaudible] des contrats -- ajouter tout cela dans un contrat.

ALAN GREENBERG : Steve a mentionné [d'une question] sans but. Il y en avait beaucoup [de questions]. Et j'ai participé à la discussion sur ces thématiques diverses pendant des heures. Nous avons vu qu'en était le résultat. Moi je suis

plus [inquiété à] savoir comment nous en sommes, où nous en sommes, et comment tout cela a pu être permis ; on a pu permettre à tout cela de se produire. Et je sais que le Conseil a eu une session sur le fait que, en disant qu'est-ce qu'on fait lorsqu'on approuve quelque chose qui n'a pas d'objectif défini. Eh bien, le fait qu'on arrive – que personne n'examine les choses, à savoir comment cela se produit sans arrêt, eh bien, ça, c'est une inquiétude.

RAM MOHAN : Merci. Bill, vous voulez prendre la parole ?

BILL JOURIS : Comme l'a dit Steve, nous avons parlé des forces de l'ordre qui recherchaient des informations sur une personne. Et la tierce partie leur a dit « Vous savez comment rejoindre cette personne ». Et lui -- les forces de l'ordre leur ont dit -- lui ont dit « non, nous ne savons pas ». Donc comment est-ce – nous, avec notre petite base de données de l'ICANN, on pourra avoir des informations sur la personne qui doive être -- qu'on peut appeler -- quel opérateur de registre on peut appeler et que les forces de l'ordre puissent ainsi avoir une réponse très rapidement, à savoir qui ils doivent m'appeler pour avoir telle ou telle information. Ce n'est pas une solution entière, mais bon. Je pense que cela pourrait créer des étapes qui seraient plus faciles à entreprendre et plus rapides.

STEVE CROCKER : Non, mais c'est une réponse qui serait plus rapide, mais je ne sais pas si on peut faire ça avec le bureau d'enregistrement.

HADIA EL MINIAWI : Je pensais qu'on pourrait mettre un système à la base qu'il fournirait des réponses au demandeur dans les minutes ou dans les secondes qui suivent. Il faudrait donc un système automatisé. Mais ce n'est pas logique de dire que l'on va mettre en place un système pour les demandes urgentes. Je pense qu'il y a un besoin pour ce genre de demandes, pour les anciennes demandes, que pour les demandes urgentes. Les demandes d'urgence pourraient peut-être être faites à l'avenir. On pourra peut-être créer une façon d'y répondre. Ce sera difficile, mais il n'est pas logique aujourd'hui, avec toutes ces technologies, que nous parlions encore des demandes auxquelles on répond en semaines. [Même si c'est aujourd'hui, même si c'est dans cinq ans], est-ce que ça va encore fonctionner ?

RAM MOHAN : Oui, vous vous appuyez sur ce que nous avons décrit dans nos documents. Merci de cela. Oui, vraiment, cette discussion a été fructueuse. Il nous reste encore des choses à partager avec vous. Et donc, nous allons ainsi passer au prochain sujet de discussion. Et c'est Warren qui va nous présenter cela. Et là, ce sont les conséquences, pour les utilisateurs finaux, de la proposition de domaines de premier niveau à usage privé.

WARREN KUMARI : J'espère que ce sujet-là sera plus facile à proposer – à présenter, pardon, sans trop de [conflits].

Alors je recherche ma diapositive. Nous avons ici la recommandation 122.

RAM MOHAN : Vous aviez des diapos.

WARREN KUMARI : Un petit peu d'histoire pour savoir comment nous en sommes arrivés là. Donc c'était un concept que nous avons commencé à l'IETF. Et c'était le TLD interne. Le .INTERNAL, c'était des TLD qui sont réservés pour l'utilisation privée.

Les participants à l'IETF avaient vu que c'était lié et que c'était axé sur les politiques. Donc l'IETF nous a dit que ce n'était pas l'endroit où on pouvait en discuter, qu'il fallait qu'on fasse remarquer cela à l'ICANN. Donc voilà. C'est devenu SSAC113 sur l'utilisation des TLD, l'avis du SSAC sur les TLD à usage privé.

Ensuite, que dit le SSAC 113. Eh bien, c'est un rapport qui nous dit qu'il faut mettre de côté un TLD à usage privé. Pourquoi ? La réponse logique, c'est que les personnes continuent à le faire et on ne peut pas les arrêter. Donc, pour éviter que tout le monde choisisse ses noms au hasard, eh bien, on devrait demander à l'ICANN d'en choisir un, de le mettre de côté et de convaincre les gens de l'utiliser. Donc voilà, comme vous le voyez à l'écran, vous avez les données, ce qu'on appelle ICANN magnitude. Ce sont des données collectées à partir des serveurs racine

L avec les recherches les plus importants des TLD. Vous avez des formules compliquées, bien sûr. Mais voilà donc les TLD qui se ne sont pas délégués que les gens utilisent.

Prochaine diapo. Comme vous voyez, vous ne pouvez pas la lire, c'est sûr. Mais cette page démontre 1000 et quelques noms. Voilà les TLD qui ne sont pas utilisés -- qui ne sont pas délégués, que les personnes utilisaient pour ce faire.

Alors, le document SSAC13 recommande au Conseil d'administration de l'ICANN de veiller à ce qu'une chaîne soit identifiée pour cela. Qu'une chaîne particulière ne doive jamais être déléguée, donc conservée pour cela, ça veut dire que ça doit être un –, il s'agit d'un label DNS valide et ne pas être déjà délégué dans la zone racine. Il n'est pas similaire à un autre TLD existant au point de prêter à confusion. Mais on a vu que c'était inapproprié pour que le SSAC sélectionne une chaîne spécifique. Donc on a demandé au Conseil d'administration de le faire.

Prochaine diapo. Le Conseil d'administration de l'ICANN a délégué cela à l'IANA en disant « IANA, vous devez choisir une chaîne ». Il y a eu une période de commentaire public. Il y a eu une procédure de mise en œuvre. Eh bon, en plus, la décision a été prise. Et récemment, l'IANA a pris une approche – [inaudible] a décidé que .INTERNAL maintenant devrait être réservé à l'usage privé, aux applications de réseau interne. Il y a maintenant une période de commentaire ouverte. Vous pouvez cliquer sur le lien. Nous attendons les rétroactions, à savoir si ce .INTERNAL rencontre -- est conforme avec la sélection de la procédure spécifiée dans le SSAC13.

Certaines personnes ont aussi pensé à .LOCAL, que ça pourrait être une chaîne intéressante. Bon, c'est utilisé dans beaucoup d'endroits, beaucoup de pages. Cette chaîne ne correspond pas aux critères, n'est pas conforme aux critères, car cette chaîne est utilisée pour d'autres objectifs – est déjà utilisée pour autre chose.

Ensuite, passons la prochaine diapo. Nous rentrons dans les détails. Voilà ici les implications pour -- et les avantages pour les utilisateurs finaux.

Tout d'abord, avant que cette chaîne soit réservée, les gens sélectionnaient une chaîne complètement par hasard. C'est pour ça qu'on est arrivés à .MAIL, .TLD, .INTERNAL, etc., etc. Tous ces points. Donc avoir une série de chaînes mises de côté serait donc intéressant, surtout pour les entreprises ou utilisateurs qui veulent faire leur propre – qui veulent faire leur propre chose au niveau du DNS.

Nous allons voir notre prochaine série de TLD. Donc -- et le défi que nous allons retrouver, c'est que les utilisateurs ne vont pas être au courant de cette chaîne quant elle va être choisie et réservée, mise de côté, puisque ça va être interne à l'ICANN. Donc les personnes ne vont peut-être pas savoir et ne vont pas l'utiliser. Donc voilà pour nous, ce serait quand même la chose à faire, partager l'information. Nous avons SSAC qui fournit une expertise technique et des conseils sur la mise en œuvre des applications en matière de sécurité et ALAC qui défend les intérêts des utilisateurs finaux. Donc il serait bénéfique pour l'ALAC de nous aider à partager ces informations. Et donc, pour pouvoir donc donner des informations sur cette chaîne qui serait réservée pour cela.

Y a-t-il des commentaires sur le sujet ?

JONATHAN ZUCK : Quand vous parlez des utilisateurs finaux, est-ce que vous parlez des administrateurs de systèmes ? Par exemple, quand vous parlez de cela, j'ai l'impression que c'est plutôt le département des technologies d'informations.

WARREN KUMARI : Oui, des compagnies de taille moyenne et des petites entreprises qui pourront peut-être en avoir entendu parler, mais surtout des petites entreprises, ce type de choses, pour avoir un système actif d'annuaire. Et puis, il y a des spécialistes, des experts en Internet qui veulent faire ça chez eux. Donc ils peuvent le faire pour leur compte, développeurs, etc. Et il y a aussi d'autres personnes qui le font, qui utilisent [.D] ou autre et qui à ce moment-là ont des mauvaises surprises.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

MERIKE KAEO : Il y a eu beaucoup de cas où on avait différents appareils qui -- dans lesquels les développeurs avaient pris des décisions, avaient pris contrôle sur le DNS, ce qui peut être un problème à nouveau.

RAM MOHAN : Merci. Satish. Satish, allez-y.

SATISH BABU : Eh bien, Eduardo et moi-même, nous avons écrit une déclaration, qui est une réponse d'ALAC. Au sein du CPWG, nous parlons de ce type de choses. Et je pense que, même si vous pensez que c'est un problème de l'utilisateur final, les discussions disent que, même pour un réseau domestique, c'est important. Donc nous soutenons complètement tout cela. C'est important.

RAM MOHAN : Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, une question. Je pense que pour les utilisateurs finaux, c'est un petit peu compliqué. Mais on pourrait inclure cela dans le travail concernant l'acceptation universelle, parce que ce sont des aspects et des questions qui doivent être diffusés. Donc ça pourrait être une manière de parler de cette question au niveau du groupe de travail de l'acceptation universelle.

WARREN KUMARI : Oui, je pense que le choix de la chaîne est important. Il y a des choses qui peuvent être expliquées. Plus c'est expliqué, mieux c'est. Et peut-être que le groupe d'acceptation universelle pourrait s'en charger. Ce serait bien.

JONATHAN ZUCK : Oui, de toute façon, c'est dans l'intérêt de l'utilisation -- de l'utilisateur final, pardon, quand on parle du fait d'aider les utilisateurs finaux à

mieux comprendre tout cela. Parce que finalement, qui va s'occuper de régler un problème ? Ce ne sont pas eux, mais ils pourront s'intéresser quand même à la façon dont on peut faire – dont on peut travailler sur ces questions. Qui fait passer le message, c'est peut-être ça qui est important. Au niveau des idées utilisateurs finaux, c'est important.

WARREN KUMARI : Je pense que le rôle du SSAC et d'ALAC en général, c'est justement cela, pas seulement pour ce thème-là. En général, c'est notre rôle. Nous devons nous occuper de ce type de choses.

RAM MOHAN : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point-là ? Amrita, allez-y.

AMRITA CHOUDHURY : Merci. Je dirais que ce n'est peut-être pas un problème d'utilisateurs finaux. Mais à At-Large, nous pouvons diffuser cela auprès des communautés concernées dans nos régions. Ça peut être des start-ups, des développeurs de logiciels, etc. Il y a des communautés techniques qui ne sont pas vraiment des utilisateurs finaux, mais qui correspondent quand même à la communauté.

RAM MOHAN : Oui, pour ceux qui participent ou qui accompagnent les communautés techniques, je dirais que c'est important de faire passer ce message, de commencer à en parler, une fois que cela sera terminé bien sûr. Mais pour le moment, apparemment, il n'y a pas de membres de la

communauté qui se lèvent et qui crient non, ce n'est pas du toute une bonne idée. Donc—

WARREN KUMARI : Je crois que la période de commentaires publics est encore ouverte et qu'elle va fermer dans trois semaines. Il y a encore des discussions concernant les chaînes, ce qu'elles devraient être. En tout cas, je pense qu'il faut le diffuser.

On a déjà diffusé cela auprès de Microsoft, d'Amazon, de Google. Ils l'utilisent.

Est-ce qu'on peut revenir en arrière quatre diapositives ? C'est le meilleur TLD non délégué de loin. Donc je pense que c'est pour ça que l'on pense que ça pourrait être un bon système à utiliser.

Les domaines locaux étaient impliqués dans une série de RFC. Je ne sais pas quel est le statut actuel.

RAM MOHAN : Steve, allez-y.

STEVE CROCKER : D'abord, je voudrais vous féliciter. C'est un très bon travail que vous avez fait. Ensuite, c'est un très bon exemple aussi de l'identification et l'allocation entre chaînes TLD qui ne sont pas --qui ne correspondent pas à une utilisation commerciale standard de TLD, de domaine de premier niveau. Donc je pense que, vraiment, c'est quelque chose qui

amplifie le rôle de l'ICANN dans le domaine de l'intérêt public. C'est un très bon travail.

RAM MOHAN : Merci. Et donc, nous en avons terminé donc pour cette partie. Nous allons passer à la partie finale de notre présentation. Nous allons vous présenter un peu nos réflexions et nos découvertes concernant l'évolution de l'espace de résolution des noms Internet.

BARRY LEIBA : Bonjour. Je suis Barry Leiba. J'en ai parlé à Hambourg de tout cela. Il n'y a pas eu beaucoup de changements depuis. Donc voilà le rapport que nous avons présenté. Et les principaux changements depuis Hambourg sont qu'il y a eu des modifications qui ont été effectuées dans ce document.

Nous avons revu ce que nous avions dits à propos dot et doe et des différentes manières d'utiliser le DNS. On a aussi discuté des changements qui ont lieu et de ce que cela risque de donner dans le futur. On a une trentaine de pages là-dessus. Donc c'est un des documents qui visent à informer et qui ne contient pas de recommandations, qui est seulement pour informer notre public.

En tout cas, les noms jouent un rôle important dans ce que nous faisons, dans la confiance que les utilisateurs accordent aux services qu'ils utilisent sur Internet. Un des points clés, c'est que les noms sont pratiques et importants au niveau de confiance. C'est une manière pour les humains d'identifier les choses. Et cela crée une certaine confiance.

La résolution des noms de domaine devient plus ambiguë à mesure qu'il y a des développements. Les noms sont de moins en moins visibles pour les utilisateurs. Quand vous scannez des codes QR, vous cliquez sur des liens, vous interagissez de manières qui font que le nom de domaine se retrouve un peu en second plan. Donc cela vous permet d'écrire sur Twitter, d'envoyer quelques caractères sur Twitter, et le vrai nom qui est derrière ne figure pas.

Il y a aussi de nouveaux besoins pour les organismes qui mettent en place un système qui utilise les noms de domaine. On est en train d'analyser les différents besoins. Et cela donne lieu au développement de systèmes de dénomination alternatifs dont les principes et les fonctionnements ou les fonctionnalités -- pardon -- sont variées.

Prochaine diapositive. Bien. Je crois qu'on sait comment fonctionne la résolution traditionnelle du DNS. En tout cas, ici, ce qui compte, c'est qu'on dépend d'une bibliothèque DNS qui est incluse dans les systèmes d'exploitation (OS). Donc on va aller de choses locales qui savent comment résoudre des choses avec le DNS.

Et ce que nous avons dit dans ce document [doh dot], c'est que l'on a commencé à sortir de cela. Nos navigateurs le font. Nos applications le font. Et quelqu'un, par exemple, avec Netflix, ne sort pas du DNS. On sait comment contacter Netflix et utiliser tout cela de la meilleure manière, optimiser tout le système.

Donc quand on utilise les services en streaming, on va accélérer peut-être un peu tout ça. Mais le DNS reste en deuxième plan. Donc on a une résolution du DNS qui est en deuxième plan. C'est comme ça qu'on a

commencé à parler de tout cela. Les motivations pour modifier tout cela. Et depuis ce système de DNS qui a été conçu dans les années 1980 en tenant compte des contraintes techniques de l'époque, l'ICANN et les parties contractantes n'ont pas participé à ce travail. Il y a aussi des questions de protection de la vie privée. Il y a des problèmes liés à la protection de la vie privée qui font que les systèmes vont commencer à changer. Et les gouvernements -- les gouvernements tentent aussi de bloquer tout cela pour une question de censure. Donc avoir des systèmes alternatifs de résolution et de nommage peut permettre à certains services de sortir de tout cela.

Prochaine diapositive.

Nous avons commencé à regarder d'autres systèmes de nommage qui sont utilisés aujourd'hui. On ne les a pas tous analysés. Voilà quelques exemples de différents aspects de système de nommage.

Donc on sait que l'un fait une chose pour une raison ; l'autre fait, -- existe pour une autre raison. Par exemple système Tor. Il y a une application qui va utiliser le navigateur Tor. Et nous avons analysé comment cela fonctionnait et comment il accomplissait la résolution, pourquoi il est différent des autres systèmes, ce système en particulier.

Donc j'ai parlé de la question de la confiance. Quand on utilise ce navigateur Tor, il va suivre le nom qu'il doit suivre. Si vous prenez ce système, on a quelque chose qui finit sur la collision de noms. Si ces noms se résolvent de la même manière, on va avoir un problème. Donc cela peut être un problème, que l'on a analysé. On a essayé de

coordonner l'utilisation de ce système pour éviter des incertitudes concernant l'utilisation de ce type d'application.

Voilà donc des exemples de système de dénomination alternatifs. Je ne peux pas parler -- passer trop de temps sur ces diapos, car il y a de petites écritures difficiles à suivre. Mais bon, voilà cinq exemples qui expliquent de différentes manières pour les résolveurs [de] fonctionner, les différentes raisons pour lesquelles le résolveur fonctionne de telle ou telle manière si vous avez différents points, ceci, cela… vous avez des résolveurs qui vont fonctionner différemment. Donc vous allez mettre ça dans une application de service, cela va fonctionner différemment.

Donc il faut lire le document pour avoir tous les détails. J'en ai mis quelques-uns sur l'écran. Mais bon, vous pouvez aller lire cela plus en détail.

Ensuite, prochaine diapo. Voilà donc une version plus simplifiée, une version qui est écrite pour moi, pour mes yeux, pour mon âge. Donc voilà, nous avons parlé de différents aspects [inaudible] un système décentralisé, centralisé. Nous avons parlé de l'aspect de la confidentialité par les mécanismes qui servent de résolveur pour les personnes. Vous, les lambda en tant qu'utilisateurs, quand vous regardez ces noms, il y a bien sûr -- tous ceux-ci ont des besoins différents. Donc le système Tor permet de maintenir la confidentialité ; les aspects sécurité sont assez élevés. Mais cela – ces systèmes ont dû être décentralisés et sécurisés. Par exemple, vous avez Ethereum qui ne se concerne pas trop sur la sécurité, mais qui décentralise. Et il y a le

côté mémoire humaine qui est très important, mais qui est tout de même encore modéré.

Prochaine diapo. Voilà maintenant la progression des activités. Donc nous avons les pré-DNS, avec les noms locaux liés aux adresses IP, qui constituaient la base de la confiance. Ensuite, nous avons le DNS, avec une résolution cohérente. Tout le monde faisait la même chose et la confiance s'est instaurée. Et aujourd'hui, nous avons des noms, pas des adresses, qui sont de plus en plus – qui ne sont pas aussi clairs pour nous, parce qu'on a beaucoup de systèmes alternatifs. Donc il y a des ambiguïtés. On n'est pas encore très sûrs de la résolution de ces noms. On ne sait pas trop comment ça fonctionne.

Donc j'ai mentionné les technologies, telles que les codes QR, qui masquent les noms de domaine et qui empêchent les utilisateurs d'identifier la véritable destination d'un lien.

Prochaine diapo. Voilà des propositions. On vient de parler de .INTERNAL qui est arrivé à travers l'ICANN, avec l'IETF. Nous avons des activités qui ont été faites au niveau des TLD. Et donc avec .ALT, ça s'est passé, je crois, au même moment où on a publié notre document. [Là] a été publié le RFC 9476, qui propose le domaine de premier niveau .ALT pour les systèmes de dénomination alternatifs. Alors, il était important donc de partager [le message] pour espérer que les gens puissent commencer à utiliser cela. Donc il faut encourager l'adoption de ces mécanismes. Cela aiderait à renforcer la confiance en ligne.

Voilà donc la fin de la présentation. Vous pouvez lire les documents pour de plus amples informations. Je serais intéressé d'entendre vos

informations. Je trouve toujours cela très utile. Le feed-back, qu'il soit bon ou pas bon, est toujours intéressant. Nous avons deux recommandations. Nous n'avons pas fait de recommandations dans le [.do], dans le document qui avait publié pour – à but informatif, partage d'informations.

Alors, il y a ces questions d'ambiguïté. Nous devons ainsi faire du suivi. Nous devons observer le développement de nouveaux systèmes comme celui-ci pour nous assurer d'être conscient des problèmes que cela va causer et pour pouvoir avoir la possibilité d'éviter ces problèmes. Donc il nous faut partager ces informations avec la communauté. Et nous avons des panels de technologies émergentes à d'autres réunions de l'ICANN. Et nous espérons que l'ICANN va continuer avec ce genre de réunion, ce genre de session. Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire. Donc j'espère qu'on aura plus de panels sur les technologies d'identification émergente.

SATISH BABU : Alors, Satish, membre de l'ALAC. Je pense que cette présentation nous était très intéressante, très utile. Nous avons ces nouvelles racines qui sont émergentes, sans le contrôle et l'information sur ce qui se produit. Donc il serait bon de prendre un petit peu -- de faire un état des lieux et de partager les informations avec nos utilisateurs, et de communiquer les informations aussi à la communauté. Et bien sûr, tout cela est très utile. Vous avez notre soutien.

BARRY LEIBA : D'autres personnes veulent – non. Y a-t-il d'autres questions ? Merci de votre -- de nous avons écoutés.

RAM MOHAN : Je pense que – ah, à moins qu'il n'y ait d'autres questions. Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Avant la fin de cette réunion, j'ai une question à vous poser. Mais je n'ai pas besoin de la réponse de suite.

Avec l'ATRT3, la proposition était de ne pas – était de faire la révision de la sécurité et la stabilité. Est-ce que le SSAC pense qu'il faut revenir à ça un jour, ou est-ce que vous pensez que le travail que vous faites est suffisant et que l'on n'a pas besoin de révision si spécifique sur la sécurité et la stabilité ? Pourquoi je vous pose cette question : parce que nous parlons d'un possible ATRT4 un jour. Donc il nous faut parler de cela, parce que ce sont les personnes qui vont utiliser le résultat de ces révisions. Peut-être qu'on doit s'arrêter à ATRT3. Donc ce serait bon de savoir. Merci.

RAM MOHAN : Très bonne question. C'est vrai. Moi, je peux vous fournir ma réponse comme ça, dans la minute.

En général, lorsque l'on a eu des révisions et qu'on a reçu des rétroactions – donc des révisions SSAC de nos procédures, de nos politiques, pardon, en fait, tout cela a été très constructif. Mais en général, nous avons adopté les recommandations mêmes avant

qu'elles ne soient ratifiées. Donc en général, pour le SSAC en lui-même, ces révisions ont été positives.

Moi, quand -- pour les ATRT3-4, est-ce que ces programmes doivent continuer ? Je ne sais pas si on y a même pensé. Pour être honnête, la plupart des membres SSAC aimeraient se concentrer sur les projets sur lesquels ils travaillent et pas forcément sur les politiques.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je pensais que – est-ce qu'il faut qu'on fasse des changements de l'ATRT3 à l'ATRT4. Est-ce qu'il -- moi, je pense qu'il y a une confusion entre la révision organisationnelle du SSAC et la révision de la sécurité et la stabilité. Moi, je pensais au SSR. Moi, quand il s'agit de la révision SSAC, ça doit -- on parle là du programme d'amélioration continue.

RAM MOHAN : Oui, je n'avais pas compris Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Ben oui, on est là pour ça, pour en discuter justement.

RAM MOHAN : C'est une bonne question. Alors je vais poser la question aux membres SSAC. Ce n'est pas officiel, mais vous avez peut-être un point de vue sur la SSR, donc la révision de la stabilité et de la sécurité, et donc de l'utilité d'une telle révision dans l'avenir.

Ils sont tous super timides. Ils sont très timides. Ah ! Voilà quelqu'un.

ROD RASSMUSSEN : Ah ! En fait, j'avais du mal à avaler mon pop-corn. Alors oui, vous avez parlé du travail de SSAC en disant que peut-être que le travail que vous faites au SSAC est suffisant et que vous n'avez pas besoin de révision.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, c'est pour ça que je posais la question.

ROD RASSMUSSEN : Donc je voudrais vous répondre rapidement. Ce que fait le SSAC ne correspond pas à ce que la révision SSR – on ne vient pas au SSAC pour faire ce travail. Nous regardons [dans] l'avenir. Nous étudions les différentes thématiques qui nous préoccupent. La révision SSR est en théorie très utile, mais en pratique, pour ceux d'entre nous qui sont passés à travers tous les détails d'il y a cinq ou six ans, on sait que c'était un désastre, un processus désastreux. Donc personnellement, je pense qu'il serait une bonne idée de les faire, ces révisions, parce que c'est quand même la mission de base de l'ICANN. Mais si on le fait, il nous faut être prudents et apprendre de ce qu'on a fait dans le passé, et nous assurer qu'on a de bons processus qui sont bien déterminés pour pouvoir justement en arriver à des informations utiles. Ce qu'on a fait durant les cinq dernières années, ou il y a cinq ans, qui serait utile aujourd'hui, ce serait d'utiliser cette révision environnementale que nous avons faite – si je me souviens bien, ça s'était passé à Kobe. C'était un petit peu une base pour nous, et ça pourrait nous aider pour avoir encore une fois une base de commencement. Voilà.

ROD MOHAN : Merike, vous pouvez prendre la parole.

MERIKE KAEO : Vous voulez une révision de sécurité externe ; vous ne voulez pas seulement que ce soit un processus interne au SSAC. Et donc avoir une révision externe « sécurité ». Vous aurez là des experts externes. Et je pense que c'est très utile pour tout ce qui est de l'ICANN.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Mais ce n'est pas ce qui s'est produit. Avec le SSR, c'est les gens de la communauté, les membres qui y ont participé. Et vous ne parlez pas de ça. Mais—

[Interprète : Sébastien s'arrête là.]

RAM MOHAN : Quelqu'un d'autre veut répondre à la question qu'a posée Sébastien ? Bon, très bien. Eh bien, c'est notre deuxième réunion. C'était parfait. Merci Jonathan. Merci à tous de vous être rassemblés, d'être venus nous voir. Nous espérons continuer à vous voir dans les couloirs et nous espérons que vous allez avoir un bon reste de conférence. Et puis, j'espère que nous pourrons, une fois de plus, participer, même s'il s'agit de travailler ensemble entre les réunions de l'ICANN. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]